



# C.A.P. VTT

Photo  
obligatoire

## Formulaire à nous retourner avant le 14 octobre

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse

Code postal :

Ville :

Tél. maison/mobile :

Mail :

Numéro tél. d'urgence :

**Ecole VTT 70€**

licence FFC non comprise  
Prendre la licence FFC avant le 31/12  
1 maillot manches courtes inclus

Pour commander la tenue du  
club contact : Louis CHABERT

Email : [bonneterie@capvtt.fr](mailto:bonneterie@capvtt.fr)

Port. : 07 69 65 1958

**Adhérent 70€**

licence FFC obligatoire à prendre  
avant le 31/12  
Prix du maillot à 30€ pour tous  
nouveaux adhérents

**Partenaire 0€**

**Licence FFC 59€**

N° de chèque :

Banque :

### *Inscrire les sommes ci-dessus. Chèque global à l'ordre de : CAPVTT*

L'adhésion au club CAP VTT, est **OBLIGATOIRE** et renouvelable par année scolaire, impose le respect du règlement intérieur, de l'environnement, l'obligation du port du casque pour la pratique du VTT et de se conformer aux instructions données par les éducateurs

Les adhérents acceptent à être éventuellement photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre strict des activités organisés par le club, la fédération. Ces photos ou films pourront être publiés dans les différentes revues fédérales ou sur le site internet du club ou le site internet fédéral.

La Signature par les parents de mineurs de ce formulaire d'adhésion est une autorisation pour leur enfant à la pratique du VTT avec le club CAP VTT.

L'école de VTT a lieu tous les samedis de 14h à 17h (hors vacances scolaires)

Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants sur le lieu de l'entraînement et de les récupérer à l'heure sur le lieu de retour. Ils certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter.

L'association a souscrit une assurance de responsabilité civile et ne saurait répondre d'éventuels dommages physiques, physiologiques, psychologiques immédiats ou futurs liés à la pratique du vélo. Les dommages matériels ne sont pas couverts.

Pour toutes sortie avec le club, il faut impérativement : un vélo en état (freins, pneus, dérailleurs), un casque, des gants, un bidon d'eau, être à jour de sa cotisation (adhésion et licence). Un nécessaire de réparation (chambre à air, ...) est recommandé ainsi que des barres de céréales. Portez la tenue adéquate (protections et casques intégral si ENDURO) et n'oubliez pas le maillot du club.

*Tout adhérent est susceptible d'être photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre strict des activités organisées par le club. Ces photos ou films pourront être publiés dans les différentes revues fédérales et site fédéral, site (et réseaux) du club*

Le site <http://www.ciotat-aventure-passion.fr> est le support privilégié pour l'échange d'information entre tous les adhérents. Un calendrier des activités permet de connaître les dates des évènements concernant le club (courses, lieux de rendez-vous, sorties, etc. ...)

L'adhésion au club CAP VTT entraîne une acceptation pleine et entière du règlement intérieur et autorise l'association à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgence qui pourraient s'imposer (VTT = sport à risque)

La présidente,

Le secrétaire

L'adhérent(e) : (signature des parents pour les mineurs)